

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 2.0

Date d'émission : 16/05/2014

Date de révision: 23/08/2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile Essentielle d'Ylang Bio**

Code du produit : BIO20621.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Alimentaire.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GALEO CONCEPT

La Cité du Végétal

14F Route de Grillon

84600 VALREAS - FRANCE

Tél : +33 (0)4 26 48 79 50– Fax : +33 (0)426487951.

Email de la personne responsable : reglementaire@galeoconcept.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 H304

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H : voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.

Mentions de danger (CLP) : H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP) :

- P261 - Éviter de respirer les fumées, gaz, poussières, vapeurs.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau & savon.
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P405 - Garder sous clef.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Béta caryophyllene	CAS : 87-44-5 CE : 201-746-1	12-19	Asp. Tox. 1, H304
Benzyl Benzoate	CAS : 120-51-4 CE : 204-402-9 Index : 607-085-00-9	4,8-8,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411
Linalool	CAS : 78-70-6 CE : 201-134-4	0,6-5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
Benzyl salicylate	CAS : 118-58-1 CE : 204-262-9	2-5	Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412
Farnesol	CAS : 4602-84-0 CE : 225-004-1	1,2-4	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319
Benzyl acetate	CAS : 140-11-4 CE : 205-399-7	0,1-2,2	Aquatic Chronic 3, H412
p-cresyl methylether	CAS : 104-93-8 CE : 203-253-7	0-1,4	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 3, H412
Geraniol	CAS : 106-24-1 CE : 236-719-3	0,2-0,8	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam.1, H318
Methyl benzoate	CAS : 93-58-3 CE 202-259-7	0-0,8	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Benzyl alcohol	CAS : 100-51-6 CE : 202-859-9 Index : 603-057-00-5	0-0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319
Eugenol	CAS : 97-53-0 CE : 202-589-1	0-0,5	Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Isoeugenol	CAS : 97-54-1 CE : 202-590-7	0-0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE3, H335

Textes des phrases H : voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipe de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égoûts. Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustible (sable, terre). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et fuites doivent rester à disposition.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et du gel. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants.

Produits incompatibles : Bases fortes et acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Source de chaleur.

Durée maximale de stockage : 36 mois.

Température de stockage : 18 (5-25)°C.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière. Protéger de la chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide limpide.
Couleur	: Incolore. Jaune clair. Jaune foncé.
Odeur	: Caractéristique, florale, fleurie et jasminée.
pH	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: 80°C.
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,906 – 0,976.
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 1,495 – 1,513.
----------------------	------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter les rayons directs du soleil, les températures élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas de pénétration dans les voies respiratoires.

HE YLANG YLANG III (83863-30-3)	
DL50 orale (rat)	> 5 000 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
Benzyl benzoate (120-51-4)	
DL50 orale (rat)	1 700 mg/kg
DL50 orale (souris)	1 400 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	4 000 mg/kg
DL50 cutanée (rat)	4 000 mg/kg
DL50, mammifères, acute, oral, lapin, systémique	1 680 mg/kg
DL50, mammifères, acute, oral, cochon d'Inde, systémique	1 121 mg/kg
Benzyl salicylate (118-58-1)	
DL50 orale (rat)	2 227 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	14 150 mg/kg
Linalool (78-70-6)	
DL50 orale (rat)	2 790 mg/kg
DL50 orale (souris)	3 120 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	5 610 mg/kg
Farnesol (4602-84-0)	
DL50 orale (rat)	6 000 mg/kg
DL50 orale (souris)	7 400 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
Benzyl acetate (140-11-4)	
DL50 orale (rat)	2 490 mg/kg
DL50 orale (souris)	830 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	>= 5 000 mg/kg
CL50 inhalation (rat)	245 CL50 inhalation (vapeurs –mg/l/8h)
DL50 orale (lapin)	2 200 mg/kg
p-cresyl methylether (104-93-8)	
DL50 orale (rat)	1 920 mg/kg

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
Methyl benzoate (93-58-3)	
DL50 orale (rat)	1 177 mg/kg
Geraniol (106-24-1)	
DL50 orale (rat)	3 600 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
Benzyl alcohol (100-51-6)	
DL50 orale (rat)	1 230 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	2 000 mg/kg
Isoeugenol (97-53-0)	
DL50 orale (rat)	1 930 mg/kg
DL50 orale (cochon d'Inde)	1 410 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	1 900 mg/kg
Eugenol (97-53-0)	
DL50 orale (rat)	1 930 mg/kg
CL50 inhalation (rat)	> 384 ppm/4h

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

HE YLANG YLANG III (83863-30-3)	
CL50 daphnie 1	11,2 mg/l EC50 48 h - Daphnia magna [mg/l]
Benzyl benzoate (120-51-4)	
CL50 poisson 2	4,8 mg/l Scud (Gammarus fasciatus) - 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	9,8 mg/l Scud (Gammarus fasciatus) - 24h
Linalool (78-70-6)	
CL50 poisson 1	27,8 mg/l CL50 (Poisson : truite arc-en-ciel) - 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	88,3 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) - 96h
CL50 daphnie 1	59 mg/l EC50 48 h - Daphnia magna [mg/l]
NOEC chronique poisson	3,5 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)- 96h
NOEC chronique crustacé	25 mg/l daphnie - 48h
Farnesol (4602-84-0)	
CL50 poisson 1	1,8 mg/l oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) -96h
CL50 daphnie 1	2,2 mg/l EC50 48 h - Daphnia magna [mg/l]
Benzyl acetate (140-11-4)	
CL50 poisson 1	Ca. 4 mg/l poisson (Oryzias latipes) -96h
CL50 autres organismes aquatiques 2	Moyenne (Average) 3,9 (3,29 - 4,54) mg/l Bacteria - Phytobacterium phosphoreum - EC50 ; 5/15/30 min ; 15°C
p-cresyl methylether (104-93-8)	
CL50 poisson 1	46 mg/l 96H - Leuciscus idus (aunée dorée)
CL50 daphnie 1	44,2 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
Methyl benzoate (93-58-3)	
CL50 poisson 1	23 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) - 96h
CL50 daphnie 1	62,6 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
Geraniol (106-24-1)	
CL50 poisson 1	Env. 22 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) - 96h

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

HE YLANG YLANG III (83863-30-3)	
CL50 daphnie 1	10,8 mg/l EC50 48 h – Daphnia magna [mg/l]
CL50 autres organismes aquatiques 1	13,1 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) – 96h
Benzyl alcohol (100-51-6)	
CL50 poisson 1	10 mg/l lepomis macrochirus - 96h
CL50 daphnie 1	55 mg/l EC50 (Daphnia Magna) - 24h
Eugenol (97-53-0)	
CL50 poisson 1	13 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) - 96h
CL50 daphnie 1	1,13 mg/l EC50 48 h – Daphnia magna [mg/l]

12.2. Persistance et dégradabilité

HE YLANG YLANG III (83863-30-3)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Biodégradation	0,28%
Beta-caryophyllène (87-44-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi
Benzyl benzoate (120-51-4)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Benzyl salicylate (118-58-1)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Linalool (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.
Biodégradation	100% 13jours – ZAHN-WELLENS Test OCDE n°302B
Benzyl acetate (140-11-4)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
p-cresyl methylether (104-93-8)	
Persistance et dégradabilité	Persistance. Eau Sol faible et air haute. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Methyl benzoate (93-58-3)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Geraniol (106-24-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.
Biodégradation	80 - 100% aérobic, durée d'exposition : 3 jours
Benzyl alcohol (100-51-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
Biodégradation	94 (92-96)% Dégradation biotique -aérobique
Isoeugenol (97-53-0)	
Persistance et dégradabilité	Non établi
Eugenol (97-53-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HE YLANG YLANG III (83863-30-3)	
Log Kow	4,48
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Beta-caryophyllène (87-44-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Benzyl benzoate (120-51-4)	

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

HE YLANG YLANG III (83863-30-3)	
Log Kow	3,97
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Benzyl salicylate (118-58-1))	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Linalool (78-70-6)	
Log Pow	2,97
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Benzyl acetate (140-11-4)	
Log Kow	2
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Isoeugenol (97-53-0)	
Log Pow	2,1
Log Pow	3,04
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
p-cresyl methylether (104-93-8)	
Log Kow	2,66
Potentiel de bioaccumulation	Faible. Non établi
Benzyl alcohol (100-51-6)	
Log Kow	1,1
Methyl benzoate (93-58-3)	
Log Kow	2,12
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Geraniol (106-24-1)	
Log Pow	2,5 à 25°C
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Eugenol (97-53-0)	
Log Pow	2,7
Log Pow	2,27
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

12.4. Mobilité dans le sol

HE YLANG YLANG III (83863-30-3)	
Log Koc	2,702 Méthode MCI
p-cresyl methylether (104-93-8)	
Ecologie - sol	Moyen

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
 Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

N° ONU : Non applicable.
N° ONU (IATA) : Non applicable.
N° ONU (IMDG) : Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Non applicable.
Description document de transport : Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : Non applicable.
Étiquettes de danger (ADR) : Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non.
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient aucune substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient aucune substance candidate REACH.
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence à l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau.
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Huile Essentielle d'Ylang Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Acute Tox. 4 (dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Repr. 2	Toxique pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.